Informations de base

1994/0205(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Accord de pêche CE/Comores: protocol pour la période du 20 juillet 1994 au 19 juillet 1997 **Subject** 3.15.15.03 Accords de pêche avec les pays de l'Océan indien **Zone géographique** Comores	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	MACARTNEY Allan (ARE)	26/09/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Culture	1799	1994-11-10
Affaires sociales	1862	1995-06-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/09/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0390	Résumé
24/10/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/02/1995	Vote en commission		Résumé
23/02/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0031/1995	
29/06/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

29/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
31/07/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0205(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/4/06050

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0031/1995 JO C 068 20.03.1995, p. 0013	23/02/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0116/1995 JO C 089 10.04.1995, p. 0189-0195	17/03/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0390	16/09/1994	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1995/1893
JO L 180 31.07.1995, p. 0008 Résumé

Accord de pêche CE/Comores: protocol pour la période du 20 juillet 1994 au 19 juillet 1997

1994/0205(CNS) - 29/06/1995 - Acte final

Le Conseil a adopté ce règlement portant conclusion d'un nouveau protocole de pêche entre la Communauté et la République Islamique des Comores. Ce protocole fixe les conditions techniques et financières des activités de pêche des bateaux de la Communauté dans les eaux de ce pays, pour la période allant du 20.07.94 au 19.07.97. Le protocole prévoit ainsi les possibilités de pêche suivantes : -licences pour 37 thoniers congélateurs océaniques; -licences pour d'autres catégories de navires de pêche à définir au sein de la commission mixte prévue par l'accord de pêche CE-Comores et à la demande de la Communauté. La République des Comores se verra octroyer en contrepartie: -une compensation financière de 675.000 ECUS, payables en trois tranches annuelles égales, pour un poids de captures dans les eaux comoriennes de 4.500 tonnes/an de thonidés. Au-delà de ce tonnage, le montant de la compensation est augmenté en proportion; -une participation de 260 000 ECUS au financement de programmes scientifiques et techniques de développement de la pêche; -des bourses d'études et des stages pratiques pour le perfectionnement de ses pêcheurs, à hauteur de 145 000 ECUS. Le protocole est applicable à partir du 20.07.1994 et entre en vigueur à la date de sa signature. Le Conseil désigne les personnes habilitées à signer le protocole à l'effet d'engager la Communauté. Le règlement est applicable à partir du 29.06.1995.

Accord de pêche CE/Comores: protocol pour la période du 20 juillet 1994 au 19 juillet 1997

1994/0205(CNS) - 17/03/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

La proposition de la Commission est réputée adoptée, conformément à l'article 52, paragraphe 5, du règlement relatif à la délégation du pouvoir de décision à une commission.

Accord de pêche CE/Comores: protocol pour la période du 20 juillet 1994 au 19 juillet 1997

1994/0205(CNS) - 16/09/1994 - Document de base législatif

Cette proposition vise à la conclusion d'un nouveau protocole de pêche entre la Communauté et la République Islamique des Comores, tendant à fixer les conditions techniques et financières des activités de pêche des bateaux de la Communauté dans les eaux de ce pays, pour la période allant du 20.07.94 au 19.07.97. Le protocole prévoit ainsi les possibilités de pêche suivantes : -licences pour 37 thoniers congélateurs océaniques; -licences pour d'autres catégories de navires de pêche à définir au sein de la commission mixte prévue par l'accord de pêche CE-Comores et à la demande de la Communauté. La République des Comores se verra octroyer en contrepartie: -une compensation financière de 675.000 ECUS, payables en trois tranches annuelles égales, pour un poids de captures dans les eaux comoriennes de 4.500 tonnes/an de thonidés. Au-delà de ce tonnage, le montant de la compensation est augmenté en proportion; -une participation de 260 000 ECUS au financement de programmes scientifiques et techniques de développement de la pêche; -des bourses d'études et des stages pratiques pour le perfectionnement de ses pêcheurs, à hauteur de 145 000 ECUS.